

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE
COMMUNE DE GINESTAS

N° D2023-07-02

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
de l'AUDEArrondissement
de NARBONNEDomaine :Administration
généraleObjet : Convention
d'utilisation du
domaine public -
terrasse
Les trois petits
cochonsNbre de conseillers

- en exercice	15
- présents	13
- votants	15
- absents	2
- exclus	0

Convocation en date
du : 26 juin 2023Affichage en date
du : 05 juillet 2023Publication de la
présente en date
du : 05 juillet 2023CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION
SOUS-PREFECTURE
DE NARBONNE LE :
05 juillet 2023PAR PUBLICATION
LE : 05 juillet 2023

Séance du Conseil Municipal du 04 juillet 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Ginestas, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Georges COMBES.

Présents : COMBES Georges, LEDOYEN Anne-Sophie, BLANC Eric, GREGOIRE Annick, CECCHINATO Alain, AGUAS Marie Line, CARDONA Delphine, CRESSEND Laurent, HAMMOUDI Bilal, MARTINEZ Christine, PRIOLEAU Karine, RANDRIAMANALINA Nalson, VIGNON Lucie.Formant la majorité des membres en exercice.Absents : ROCHETTE Justin, TROCHON MarjolaineProcurations : ROCHETTE Justin à CECCHINATO Alain, TROCHON Marjolaine à BLANC EricSecrétaire : AGUAS Marie Line

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la gérance du restaurant « Les trois petits cochons » a été cédée à Monsieur VAYSSELIER Alain.

Il rappelle que la commune met à la disposition du restaurateur, une terrasse située devant la parcelle cadastrée section AB 205 d'une contenance de 40 m².

Monsieur le Maire précise qu'il convient de signer une convention d'utilisation du domaine public qui prendra effet le 05 juillet 2023 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie de l'occupation du domaine public et de l'utilisation de la licence IV, Monsieur VAYSSELIER Alain s'engage à verser à la commune de GINESTAS une redevance annuelle de 120 €.

Le conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

☒ Emet un avis favorable à la demande de M. VAYSSELIER Alain ;

☒ Fixe le montant de la redevance d'occupation du domaine public et à la location de la Licence IV à 120 euros – deux cent cinquante euros, payables mensuellement et d'avance pour une durée de 1 an à compter du 05 juillet 2023 renouvelable tacitement par période d'un an ;

☒ Donne son accord pour que le montant de la location soit réglé par prélèvement mensuel.

☒ Autorise le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public pour une terrasse de 40 m² à compter du 05 juillet 2023 avec M. VAYSSELIER Alain, ainsi que tout document utile au règlement de ce dossier.

Fait et délibéré en séance le jour, le mois et l'an ci-dessus et ont, les membres présents, signés au registre. La convocation registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 du C.G.C.T.

Ginestas, 04 juillet 2023
Georges COMBES
Maire

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le



ID : 011-211101647-20230704-20230702-DE

